

SEANCE DU 23 MAI 2020

Ordre du jour : -Installation du Conseil Municipal suite à l'élection municipale du 15 mars

2020

-Elections du Maire et des Adjointes

Convocation du 16 mai 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à dix heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LAGUEPIE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Etaient présents les Conseillers municipaux qui ont obtenu :

-ALMENDRA Patricia	280 voix
-AULLAS D'AVIGNON Arne	273 voix
-BALAT Marc	283 voix
-CASTELNAU Julien	278 voix
-CECCARELLI Patricia	296 voix
-CROS Emmanuel	258 voix
-CROS Pierre	261 voix
-DETRE Jean-Pierre	284 voix
-MAGES Bernard	281 voix
-MARRE Philippe	310 voix
-MERCADIER Daniel	273 voix
-PALOBART Marie-Pierre	286 voix
-PHILIPPE Anne	290 voix
-REGOURD Serge	278 voix
-RIGOLE Julien	284 voix

La séance a été ouverte sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les Conseillers Municipaux dans leurs fonctions.

M. Serge REGOURD, le doyen d'âge des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Avant de procéder à l'élection du Maire, M. REGOURD a fait un discours pour expliquer les raisons de sa participation aux élections municipales du 15 mars 2020 et surtout rappeler son profond attachement à Laguépie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Anne PHILIPPE et pour assesseurs Mmes Arne AULLAS D'AVIGNON, Patricia ALMENDRA et M. Jean-Pierre DETRE.

Election du Maire (1^{er} tour de scrutin) :

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

23/05/2020

1/3

Chaque Conseiller Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
-A déduire : bulletin blanc1
-Suffrages exprimés :14
-Majorité absolue :8

M. Emmanuel CROS, ayant obtenu 14 voix, donc la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération reçue à la Préfecture le 26 mai 2020.

Détermination du nombre des Adjointes :

Ce nombre est déterminé librement sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. En conséquence, M. le Maire propose la nomination de quatre adjoints, laquelle est acceptée.

Délibération reçue à la Préfecture le 26 mai 2020.

Election du premier Adjoint (1^{er} tour de scrutin) :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Emmanuel CROS, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
-Bulletin blanc :1
-Suffrages exprimés :14
-Majorité absolue :8

M. Daniel MERCADIER ayant obtenu 14 voix donc la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du second Adjoint (1^{er} tour de scrutin) :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
-Bulletin blanc :1
-Suffrages exprimés :14
-Majorité absolue :8

Mme Anne PHILIPPE ayant obtenu 14 voix donc la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

Election du troisième Adjoint (1^{er} tour de scrutin) :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du troisième Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15

23/05/2020

2/3

-Bulletin blanc :1

-Suffrages exprimés :14

-Majorité absolue :8

Mme Marie-Pierre PALOBART ayant obtenu 14 voix donc la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

Election du quatrième Adjoint (1^{er} tour de scrutin) :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du quatrième Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15

-Bulletin blanc :1

-Suffrages exprimés :14

-Majorité absolue :8

M. Jean-Pierre DETRE ayant obtenu 14 voix donc la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Délibération reçue à la Préfecture le 26 mai 2020.

Une fois l'installation des Adjoints terminée, M. le Maire adresse ses remerciements à Mme MARTINEZ, à ses parents qui l'ont soutenu et aidé depuis deux mois, à son épouse et ses enfants ainsi qu'à toutes les personnes qui l'ont encouragé.

M. CROS donne ensuite lecture de la charte de l'élu, qui rappelle en 7 points, les grands principes déontologiques à respecter dans l'exercice du mandat.

Séance levée à 11 heures 30.

23/05/2020

3/3